Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20110627-VD20112706-0024-DE

Date de signature : 01/07/2011

Date de réception : 01/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 27 juin 2011

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. PRIBETICH - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Lac Kir - Sécurisation du système de vannage - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre

M. GERVAIS au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

En 2009, une étude générale d'inondabilité de l'Ouche et du Suzon a été conduite, sous la responsabilité des services du Département, par le bureau d'études Hydratec de Lyon.

L'intitulé en est «définition de l'aléa inondation par débordement de l'Ouche et du Suzon sur la commune de Dijon». En page 76 du volet hydraulique, le scénario d'une rupture du vannage est envisagé. Une modélisation de l'écoulement aval conduit à un scénario d'inondation. Ce scénario

24

détermine un débit instantané de 256 m³/s soit nettement supérieur au débit de la crue centennale retenu de 200 m³/s.

Dans ces conditions, les débordements seraient massifs et soudains à l'aval du barrage. Plus loin, le débordement dans la traversée de Dijon serait circonscrit à la rue de l'Île et au parc de la Colombière.

Le débit de sortie de Dijon est calculé à 140 m³/s. Dans ces conditions, une sécurisation du système de vannage actuel est nécessaire.

Pour la réalisation des études et le suivi des travaux correspondants, il est proposé d'avoir recours aux services d'un maître d'œuvre privé.

Le programme des études et travaux prévoit :

- les études de projet, l'assistance à la passation du contrat de travaux, la vérification de la conformité et le visa d'exécution, la direction et l'exécution des travaux, ainsi que l'assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement,
- les travaux pour la sécurisation du système de vannage.

Les travaux commenceraient le 12 septembre 2011 avec une fin prévisionnelle au plus tard au 25 novembre 2011.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour les études et les travaux est estimé à 160 000 € T.T.C.

Il est proposé d'engager une consultation pour le choix d'un maître d'oeuvre et également pour le choix d'une entreprise de travaux, dans le cadre d'une procédure adaptée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 adopter le programme des études et travaux relatifs à la sécurisation du système de vannage du lac Kir ;
- 2 arrêter le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération dont la Ville de Dijon est maître d'ouvrage à 160 000 € T.T.C., crédit inscrit au budget 2011 ;
- 3 décider de confier la maîtrise d'œuvre des études et travaux à un maître d'œuvre privé.

